

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du lundi 09 Juillet 2018

Etaient présents :

- Directeur de l'ED SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Christian DIANOUX, Jérôme GERMAIN, Edma HUNG KUNG SOW, Bessou Donald KOUASSI, Gautier LOMBARD, François LORMANT, Dylan MARTIN, Jochen SOHNLE, Anne STEVENOT
- Membres invités : Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, M. Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, M. Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, Frédéric GEA, directeur du laboratoire IFG et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Thierry COLIN, Alexia GARDIN, Francine MANSUY et Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON.
- Membres invités : Pierre MUTZENHARDT, Président de l'Université de Lorraine, Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie Doctorale et Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine.

Relevé de décisions (détail des discussions dans les pages suivantes) :

1. Vote favorable à l'unanimité pour les 4 membres extérieurs du Conseil de l'ED proposés par la direction de l'ED :
Sophie Harnay, Professeure à l'Université de Paris-Nanterre
Lucie Cluzel-Métayer, Professeure à l'Université de Paris-Nanterre
Sophie Nivoix, MCF HDR à l'Université de Poitiers
Jean-Philippe Lhernould, Professeur à l'Université de Poitiers
2. Vote favorable à l'unanimité concernant la proposition de calendrier, les modalités et la composition de la commission constituée à l'occasion du concours 2018 des contrats doctoraux Etablissement UL.
3. Vote favorable à l'unanimité pour le fléchage d'un contrat doctoral Etablissement en accord avec la thématique structurante du pôle scientifique SJPEG : « Mutations des institutions et des organisations ».
4. Approbation à la majorité du compte-rendu de la réunion du 9 février 2018 et du compte-rendu de la réunion du 28 mai 2018

Jean-Noël Ory ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'ED SJPEG, et dit sa satisfaction au fait que ce dernier puisse enfin se réunir, après que la structuration dudit conseil eut été validée lors du conseil d'administration de l'UL le 12 juin dernier. Il précise qu'à ce stade, seuls les membres internes sont présents, et qu'il faudra que le présent conseil se prononce sur l'intégration des membres externes qui seront proposés, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 (point B. à l'ordre du jour).

Il demande ensuite à chacun des membres de se présenter en quelques mots.

Jean-Noël Ory remercie également Jochen Sohnle d'avoir accepté le rôle de chargé de mission à l'international pour le Conseil de l'ED.

A. Informations de la direction de l'ED

Prix de Thèse 2018 de l'établissement :

La première information porte sur le Lauréat du Prix de thèse décerné par l'Etablissement en 2018. Un prix est octroyé pour chaque école doctorale. Pour l'ED SJPEG, il y a eu un appel à candidature diffusé auprès des directions de laboratoire.

Cinq dossiers ont été remontés à l'ED SJPEG et il a été décidé lors du dernier Conseil d'ED du 28 mai dernier de mettre en place une procédure de vote par mail, auprès des membres du conseil, avec attribution décroissante de points pour chacun des 5 candidats.

Suite aux votes, c'est Mathieu Martinelle (IFG) qui a obtenu le plus de suffrages (avec un score très serré) :

Mathieu Martinelle (IFG) : 40

Antoine Malézieux (BETA) : 39

Emeline Hily (BETA): 38

Aurélie Kléber (CEREFIGE): 32

Loïc Comino (CEREFIGE) : 31

C'est donc son nom qui a été proposé à la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED) comme « lauréat du prix de thèse 2018 », et qui a été validé lors du Conseil Scientifique du 26 juin 2018.

La cérémonie de remise des prix de thèse de l'établissement aura lieu le vendredi 19 octobre 2018 sur le site Lionnois à Nancy.

Recrutement dans le cadre de contrats doctoraux Lorraine Université d'Excellence (LUE) :

Jean-Noël Ory explique que la sélection est terminée dans le cadre du contrat doctoral LUE « Amont » (« projet blanc ») dont le sujet est « Origines géographiques et comportements des investisseurs en capital : Quels enjeux pour le management des entreprises et les ressources humaines ? », co encadré par Anne Stévenot et Loris Guéry. La direction de l'ED a fait remonter la proposition de nom (Mélania ROBERT) au COMEX LUE (20 prises de contact, 9 dossiers déposés et 3 candidats auditionnés).

Dans le cadre du contrat doctoral LUE D3S « Les inégalités interdépartementales dans l'accès à la solidarité publique des personnes dépendantes âgées : mesures, sources et équité (INTER-MSE) porté par Agnès Gramain et Cécile Bourreau-Dubois, Jean-Noël Ory explique que peu de candidats ont déposé un dossier (8 dossiers déposés dont 4 incomplets). Il ajoute par ailleurs que l'adéquation des candidats au profil attendu est très moyenne. Jean-Noël Ory précise qu'un seul candidat sera auditionné le 9 juillet après-midi et qu'il existe des doutes sur ce dossier quant à sa compatibilité avec les exigences du contrat et les prérequis souhaités.

Contrat doctoral financement Région :

Jean-Noël Ory informe le Conseil que, sur les quatre propositions de sujets remontées à la Région pour le pôle et l'ED SJPEG, un sujet a obtenu un financement régional à 100%. Il s'agit de celui porté par Bruno Py et Julie Léonhard, dont le sujet concerne « La liberté d'installation des professionnels de santé : entre incitation et contrainte, l'accompagnement (LIB-IN-SANTE) ». Jean-Noël Ory précise que le recrutement se fera en septembre 2018, le calendrier n'étant pas encore arrêté à cette date.

Retour sur la 10^{ème} journée de L'ED SJPEG :

Jean-Noël Ory souhaite faire un retour d'information sur la journée de l'ED qui s'est déroulée le 6 juin 2018, à l'initiative de la So SJPEG.

Pour ce faire, il donne la parole à Dylan Martin (Ancien président de la So SJPEG et représentant des doctorants au conseil d'ED) ainsi qu'à Katia Blairon.

Dylan Martin informe le Conseil que la 10^{ème} journée, dont le thème était « Inter, pluri, trans... quels échanges disciplinaires dans les recherches en SJPEG ? », a rencontré un relatif succès par rapport aux années précédentes et ajoute que toutes les présentations avaient un lien avec le thème de la journée. Dylan Martin ajoute qu'à l'issue de cette journée le « Prix de la meilleure présentation » a été décerné à Gautier Lombard pour sa présentation. Il ajoute qu'une « mention spécifique » a été décernée à Arthur Jully pour sa présentation (et qu'il lui a été conseillé de la publier dans « The Conversation »).

Katia Blairon explique que le thème correspondait bien au périmètre de l'ED SJPEG et qu'il concernait un sujet d'actualité. Elle précise au Conseil que l'association a réalisé une belle organisation et que les interventions étaient de très bon niveau. Katia Blairon remercie enfin l'association pour cette enrichissante journée.

Dylan Martin tient à remercier les laboratoires et l'ED pour leur participation au financement de cette journée.

Il informe par ailleurs le Conseil et la direction de l'ED du nom de la nouvelle Présidente de l'association à savoir Anne-Claire Mansion, doctorante de l'IRENEE.

Retours sur les réunions des groupes de travail dans le cadre du Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) :

Jean-Noël Ory informe les membres du conseil de la tenue de diverses réunions dans le cadre du CLED, prenant la forme de divers Groupes de Travail (GT).

Le premier GT porte sur la Maison du doctorat. Jean-Noël Ory passe la parole à Sandrine Claudel-Cecchi (gestionnaire administrative de l'ED SJPEG), qui en fait partie, afin qu'elle rende compte des principales avancées sur ce dossier.

Sandrine Claudel-Cecchi explique que lors d'une réunion qui a eu lieu le 24 mai 2018, la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), la SDED et la Direction des Ressources Humaines (DRH) ont présenté des fiches de poste dans le cadre de la MDD. Cette réunion a permis aux personnels de donner leurs avis sur le contenu de ces fiches. Après avoir tenu compte des remarques faites par les personnels, la DRV/SDED a diffusé auprès des personnels SDED actuels les fiches de poste pour candidature avant le 22 juin 2018 (possibilité de faire 3 vœux maximum).

Dans le cas où plusieurs personnes candidatent sur un même poste alors des auditions seront organisées par la DRV et la DRH. Dans le cas où le poste ne serait pas pourvu par les personnels SDED actuels, il sera diffusé au sein de l'UL.

Sandrine Claudel-Cecchi donne quelques exemples de fiches de poste telles que « gestionnaire pédagogique » (une par ED, gestion des formations, comités de thèse, réunion du Conseil, organisation de manifestations, ...), « gestionnaire administrative » (scolarité, une par ED, gestion des inscriptions, réinscriptions, soutenances, ...), « assistante SDED » (lien entre les ED et la VP Stratégie Doctorale), « gestionnaire relations internationales » (cotutelle, accueil des doctorants étrangers ...), ...

Sandrine Claudel-Cecchi ajoute que chaque ED disposerait donc de deux gestionnaires (une gestionnaire pédagogique et une gestionnaire administrative) et qu'elle-même a postulé sur le poste de gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG.

Sandrine Claudel-Cecchi explique qu'elle participe au groupe de travail sur les procédures afin de les simplifier et permettre de remplacer les personnels absents (création de logigrammes).

Jean-Noël Ory informe également les membres du Conseil que la VP déléguée à la Stratégie doctorale lui a récemment demandé d'intégrer le GT Réglementation. A l'heure actuelle, ce GT, sous l'égide de Patrick Menu, a souhaité mener une réflexion sur les comités de suivi de thèse. Une première réunion a eu lieu : il apparaît que les pratiques sont très différentes suivant les ED. La VP déléguée à la Stratégie doctorale souhaite aboutir à une certaine harmonisation et à un guide des bonnes pratiques. Une deuxième réunion est prévue le 29 août prochain.

Jean-Noël ORY rappelle que sous la mandature de Myriam Doriat-Duban, le Conseil a décidé que les comités de suivi à l'ED SJPEG sont désignés comme suit : le directeur de thèse propose le nom des membres du comité (minimum deux, interne ou externe) au laboratoire, qui transmet la composition à l'ED pour désignation. Jean-Noël Ory précise que les directeurs de thèse doivent avoir au préalable recueilli l'accord des membres dont ils donnent le nom.

Jochen Sohnle demande si les membres du comité peuvent refuser d'en faire partie. Jean-Noël répond qu'il est même préférable qu'ils refusent s'ils ne pensent pas pouvoir suivre le doctorant jusqu'à la soutenance.

Jean-Noël Ory précise que le GT va préparer également un guide pour les comités de suivi avec des items non obligatoires.

Jean-Luc Herrmann fait remarquer qu'il serait judicieux de ne pas rajouter des règles supplémentaires contraignantes pour des choses qui fonctionnent, ni imposer des règles dictées par les sciences dures et qu'il faut penser au coût que cela peut générer.

Katia Blairon se demande pourquoi vouloir harmoniser tout dans le détail et à tout prix.

Jean-Noël Ory informe également le Conseil que la VP déléguée à la Stratégie doctorale et la SDED ont lancé un nouveau « chantier » avant les vacances d'été (sous l'impulsion du GT « communication »), qui concerne toutes les ED, à savoir la refonte du site Web de l'UL dédié au doctorat. Jusqu'ici, il existait une grande disparité dans les pages web propres aux diverses ED, sans aucune harmonisation ou identité précise (par exemple, aucun logo pour l'ED SJPEG, même si le site de l'ED était déjà bien fourni). La VP souhaite que la mise en place de la maison du doctorat soit l'occasion à la fois de donner davantage de visibilité au doctorat sur un site spécifiquement dédié (où seront présentés par exemple la Maison du Doctorat, des informations à destination des étudiants internationaux, des rubriques concernant la réglementation, le calendrier des inscriptions, ...) mais également sur des pages spécifiques aux 8 ED, identifiables grâce à des couleurs et un logo. Celui retenu au niveau de l'UL ressemble au diamant, ou plutôt une gemme déclinable en diverses couleurs (rubis pour l'ED SJPEG).

Un prochain G8 (appellation donnée à la réunion des 8 directeurs d'ED, de la VP déléguée à la Stratégie doctorale et de la direction et sous-direction de la SDED) devrait se tenir le 12 juillet prochain et préciser encore davantage les contours de ce site web. Par ailleurs, l'ED SJPEG a été invitée à réfléchir avant l'été à la transposition et à l'adaptation des pages de son propre site au nouveau qui sera mis en place avant la rentrée. Compte-tenu de l'emploi du temps à la fois de la direction de l'ED et de Sandrine Claudel-Cecchi en cette fin d'année (qui n'a pas été remplacée durant son arrêt maladie de deux mois), il n'a pas été possible de prendre RDV auprès de Géraldine Bocciarelli (SDED) et d'effectuer ce travail. Ce sera fait en septembre, après les concours des contrats doctoraux UL. La direction de l'ED SJPEG pense qu'entre temps, les informations disponibles sur le site de l'ED SJPEG dans sa version actuelle s'avèreront encore pertinentes et seront mises à jour.

Jean-Noël Ory précise également qu'il existe un GT « Formation » qui s'est constitué au sein du CLED et sous l'égide de Mounir Tarek qui pilote les réflexions proposées ensuite en G8 : le plus gros projet en cours est la refonte de l'architecture de la formation (qui constitue un point à l'ordre du jour et sera détaillé ultérieurement, point E).

Jean-Noël Ory clôt ces informations de la direction de l'ED SJPEG en informant les membres du Conseil qu'il s'est rendu à la Conférence Nationale (annuelle) des directeurs d'ED Eco-Gestion à Lille le 15 juin dernier, qui est un lieu intéressant « d'échanges d'information et de discussions sur les bonnes pratiques ».

Jean-Noël Ory ajoute qu'il n'a pas été possible en revanche pour l'ED SJPEG de se rendre à celle qui s'est déroulée pour le droit le 29 juin dernier à Paris, car ni Katia Blairon, ni lui-même n'était disponible. Entre temps, Sandrine Claudel-Cecchi a actualisé les données concernant les inscriptions, soutenances de thèse, etc..., dans les diverses disciplines juridiques et Jean-Noël Ory les fera parvenir aux confrères en charge de l'organisation de cette conférence.

B. Proposition des membres extérieurs du Conseil de l'ED SJPEG pour validation

L'arrêté du 25 mai 2016, renforcé par le texte adopté par le CA de l'UL le 16 février 2018, précise que le Conseil de l'Ecole Doctorale doit compléter les membres internes (EC, représentants des personnels administratifs, techniques et ingénieurs, et représentants des doctorants) par des membres externes. Leur nombre dépend de l'effectif total du conseil d'ED, et est fixé à 4 lorsque le Conseil comprend 20 membres. Ils sont choisis « parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et secteurs socio-économiques concernés ». La proposition de nomination qui sera faite au Président doit être approuvée à la majorité simple des membres internes lors de la première réunion du conseil.

Le Directeur de l'ED SJPEG propose aux membres du conseil les noms suivants :

- Sophie Harnay (Professeure de sciences économiques, en poste à l'Université de Paris-Nanterre à partir du 1er septembre 2018)
- Lucie Cluzel-Métayer (Professeure de droit public, en poste à l'Université de Paris-Nanterre à partir du 1er septembre 2018)
- Sophie Nivoix (MCF HDR en sciences de gestion, en poste à l'Université de Poitiers)
- Jean-Philippe Lhernould (Professeur de droit privé, en poste à l'Université de Poitiers)

Dylan Martin demande si cela permet de respecter l'équilibre homme/femme.

Jean-Noël Ory répond que le texte adopté par le CA de l'Université, conforme à l'arrêté de 2016, parle en fait de « représentation équilibrée », et qu'il a pris en compte, lors des propositions de nomination qu'il a faites, que cette dernière soit respectée.

Jean-Noël Ory fait procéder au vote sur cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

C. Concours contrats doctoraux UL : modalités, documents, calendrier et commission

La Direction de l'ED SJPEG, propose aux membres du conseil, après discussion avec la gestionnaire pédagogique, Sandrine Claudel-Cecchi, le calendrier du « concours doctoral 2018 ». Jean-Noël Ory rappelle que pour 2018, l'UL a affecté 10 contrats doctoraux au pôle SJPEG, qui les a réaffectés à l'ED du même périmètre.

Edma Hung Kung Sow demande si elle doit sortir de la salle sachant qu'elle envisage de se représenter au concours 2018.

Jean-Noël Ory répond que cela n'est pas nécessaire et que la question des doctorants déjà inscrits en thèse et qui veulent candidater va être évoquée aujourd'hui.

Jean-Noël Ory procède à la lecture des documents avec les membres du conseil.

Il propose le calendrier suivant :

- Remontée des dossiers (version électronique et version papier déposée par le candidat à l'ED SJPEG) : vendredi 31 août à 12h00 au plus tard,
- Réunion de sélection des dossiers pour audition : mardi 4 septembre à 10h,
- Audition des candidats retenus à l'issue de la 1ère réunion de sélection : le jeudi 6 septembre à partir de 8h30.

Sandrine Claudel-Cecchi précise au Conseil et plus particulièrement aux directeurs de laboratoire, que le secrétariat sera exceptionnellement ouvert le vendredi 31 août 2018 (pour réceptionner les dossiers de candidature arrivant le dernier jour).

Le Conseil vote à l'unanimité pour le calendrier et les modalités proposés par la direction de l'ED.

Jean-Noël Ory demande également au conseil d'ED de se prononcer sur :

- Le fait de flécher un des 10 contrats en accord avec la thématique prioritaire du pôle scientifique SJPEG (« mutations des institutions et des organisations »)
- La composition de la commission de sélection. Jean-Noël Ory rappelle que cette commission est consultative (l'arrêté du 25 mai 2016 stipule que c'est le directeur d'ED qui propose les noms des allocataires au Président de l'Université, qui est le décideur final). Jean-Noël Ory rappelle son intérêt à ce que ladite commission soit collégiale. Compte tenu de l'évolution du Conseil d'ED, il propose que la commission qui entourera le directeur de l'ED soit composée d'un représentant de chaque laboratoire. Il mentionne en outre qu'il a été rappelé en CLED que le directeur ou la directrice devait nécessairement figurer dans la commission lorsqu'il y en avait une, et nécessairement avec droit de vote.

Le directeur de l'ED SJPEG énonce qu'il sera particulièrement attentif au fait qu'il n'y ait pas de directeur de thèse pressenti au sein de la commission et demande aux collègues présents de respecter cette condition avant de faire part de leur disponibilité ou pas, s'ils sont sollicités pour intégrer la commission. Il informe également qu'en cas d'indisponibilité des membres du conseil pressentis, ou si cette condition de neutralité ne pouvait pas être remplie, il demandera à titre prioritaire, en accord avec la Directrice du Pôle SJPEG, à des membres du Pôle d'y figurer (ce sont des membres élus des laboratoires).

Il rappelle également aux directeurs de laboratoire l'importance qu'il y a à faire remonter des avis clairs, motivés et qui soient interprétables par la commission, notamment en cas de nombreuses candidatures déposées au sein d'un même laboratoire.

Jean-Noël Ory précise qu'il fera partie de la commission en tant que directeur de l'ED (garant des équilibres institutionnels) et non en tant que représentant du laboratoire CEREFIGE.

Marielle Brunette propose de faire partie de la commission pour le laboratoire BETA, Frédéric Géa suggère que ce soit Francine Mansuy ou Jean-Philippe Lhernould pour le laboratoire IFG (Jean-Noël ORY va les contacter), Christian Dianoux se propose pour représenter le laboratoire CEREFIGE et Jochen Sohnle se propose pour le laboratoire IRENEE.

Christophe Fardet demande si la commission est valable pour une année ou plusieurs.

Jean-Noël Ory explique qu'elle est valable pour une année et qu'à chaque réunion du conseil en juillet, le sujet du concours des contrats doctoraux UL est à l'ordre du jour.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la proposition de ces cinq membres de la commission à savoir le directeur de l'ED et les membres indiqués ci-dessus.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur la possibilité de flécher ou non un contrat doctoral sur l'axe « Mutations des institutions et des organisations ».

Myriam Doriat-Duban explique que cela est important afin d'être mis en avant.

Christophe Fardet demande si, dans ce cas, il ne faudrait pas en flécher plusieurs sur cette thématique du pôle SJPEG.

Myriam Doriat-Duban explique que rien ne l'empêcherait formellement, mais qu'elle ne souhaite pas pour sa part que les contrats doctoraux soient a priori fléchés de manière trop stricte. Elle ajoute que dans d'autres pôles, il revient à ces derniers de flécher a priori les thématiques des contrats qui leur sont affectés, mais que, dans un souci de travailler « de concert » et en bonne entente, et en raison de la superposition exacte du périmètre de l'ED et du pôle SJPEG, cela ne lui apparaît souhaitable.

Jean-Noël Ory rappelle qu'il est important que le Pôle et l'ED travaillent « de concert », et en accord avec les pratiques compatibles avec nos disciplines, où les propositions de sujet de thèse émanent souvent d'une discussion entre un binôme « candidat au doctorat/directeur pressenti ». Les avis des directeurs de laboratoire sont d'ailleurs requis sur les dossiers de candidature pour pouvoir s'assurer de la compatibilité du sujet de thèse proposé avec les thématiques portées par le laboratoire au sein du pôle SJPEG.

Gautier Lombard demande quelle est la différence concrète entre un contrat doctoral UL classique et un contrat doctoral UL fléché et, si cela induit un suivi particulier de la part de l'ED.

Jean-Noël Ory répond que cela n'a pas d'incidence particulière et que l'ED ne fait pas de suivi particulier concernant le contrat doctoral fléché.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le fléchage d'un contrat doctoral Etablissement UL sur l'axe « Mutations des institutions et des organisations ».

Anne Stévenot pose une question relative aux candidats qui seraient déjà inscrits en thèse au titre de l'année universitaire 2017/2018 et ce, depuis moins d'un an à la date du concours.

Jean-Noël Ory explique au Conseil la position de la VP à la stratégie doctorale, qui est réticente à ce que des contrats doctoraux soient alloués à des candidats qui ne sont pas en début de thèse et précise qu'il faudra discuter au sein de la commission de deux types de cas à différencier : les doctorants qui ont déjà passé le concours en 2017 et ceux qui n'ont pas passé le concours en 2017.

Frédéric Géa explique qu'au plan juridique, il n'est pas possible d'écarter a priori ces deux types de candidats dès lors que le respect du délai d'un an est respecté, sous peine d'ouvrir la porte à des recours, qui seraient alors possibles.

D. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 09 février 2018 et celui du 28 mai 2018

Bien que la très grande majorité des membres du conseil d'ED ait changé, la direction de l'ED SJPEG demande, lors de cette phase de transition, aux nouveaux membres du conseil de valider les deux derniers comptes rendus de réunion (très détaillés, ce qui devrait permettre aux membres qui n'étaient pas là de comprendre les points qui y ont été discutés).

François Lormant fait part de deux coquilles dans le projet de compte-rendu du 9 février 2018 et de quatre coquilles de forme dans le projet de compte-rendu du 28 mai 2018.

Le conseil approuve à la majorité (9 voix Pour et 3 abstentions) le compte-rendu de la réunion du 09 février 2018, après correction des coquilles signalées.

Le conseil approuve à la majorité (9 voix Pour et 3 abstentions) le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2018, après correction des coquilles signalées.

E. Programme de formation doctorale 2018/2019 : présentation de la structuration à venir et discussion sur le contenu

Jean-Noël ORY donne quelques informations aux membres du Conseil quant au contexte dans lequel doit se dérouler la discussion :

- Mise en place au sein du CLED d'un GT portant sur « la réflexion à mener quant à la nécessaire harmonisation » de la formation au sein des ED, au moins dans la présentation qui doit en être faite et dans les principes de validation.
- Souhait, à la demande notamment d'étudiants étrangers, d'aller vers la mise en place d'ECTS capitalisables (sur la base de 180 ECTS, vraisemblablement 150 lorsque le doctorat lui-même est acquis et 30 pour le programme de formation doctorale dans son ensemble).
- Réflexion autour de l'identification nécessaire de trois catégories principales de modules parmi lesquelles le programme de formation doit être ventilé :
 - Les formations en elles-mêmes (spécifiques, transversales, en ligne ou en présentiel)
 - Valorisation scientifique
 - Méthodes et insertion professionnelles

Il était question alors de répartir le volume d'ECTS selon ces 3 volumes. L'ED SJPEG avait demandé et obtenu des aménagements, à savoir : poursuivre une double comptabilisation ECTS/heures ; obtenir un « volant d'ECTS » affectable par chaque ED en fonction des spécificités des disciplines et des doctorants.

Au final, la VP déléguée à la Stratégie doctorale a précisé lors de sa présentation devant le CS le 26 juin dernier qu'il n'était pas possible de mettre en place officiellement des ECTS (le ministère ayant déclaré que les ECTS ne s'appliquaient pas au doctorat). L'ED SJPEG n'a pas eu d'autres informations plus précises depuis (possibilité d'informations complémentaires lors du G8 du 12 juillet 2018).

En revanche, la VP déléguée à la Stratégie doctorale a présenté comme acquise la structuration en trois types de modules principaux (ceux listés ci-dessus).

A ce stade, où rien n'est encore définitivement arrêté, la direction de l'ED SJPEG propose de mener la discussion en intégrant cette structuration. La direction de l'ED précise que le contenu du programme doctoral 2018/2019 de l'ED SJPEG sera voté lors de la réunion du Conseil de l'ED le 28 septembre 2018.

Jean-Noël Ory souligne qu'il est particulièrement important que l'ED SJPEG soit force de propositions (y compris sur les formations transversales), et que c'est « à nous » qu'il revient également « d'inventer » ce qui peut s'intégrer dans les deux catégories principales de modules « valorisation scientifique » et « méthodes et insertion professionnelles » s'ils nous paraissent incomplets ou inadaptés jusqu'ici.

Jean-Noël Ory informe par ailleurs le Conseil que, dans la discussion concernant l'offre de formation, il faudra faire attention au fait que pour certains modules 2017/2018, peu de doctorants étaient présents ; alors même que certains d'entre eux s'étaient inscrits a priori. Jean-Noël Ory fait remarquer au doctorant représentant du laboratoire IRENEE que sa suppléante s'était inscrite à un module sur la préparation au dossier CNU mais qu'elle n'y a pas assisté et ce, sans prévenir ni l'ED ni l'intervenante. Il souhaite que cette information lui soit rappelée et qu'en tant que représentante au conseil, elle doit veiller à être exemplaire dans son comportement.

Katia Blairon informe par ailleurs le Conseil que certains intervenants ont fait remonter à la direction de l'ED des remarques concernant le comportement irrespectueux de doctorants pendant leurs cours.

Jochen Sohnle demande s'il n'est pas envisageable de rendre certains modules obligatoires pour éviter ce problème de seuil minimum d'ouverture d'un module et d'effectifs présents.

Jean-Noël Ory explique que seule la formation à « l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique » est obligatoire à ce jour conformément à l'arrêté du 25 mai 2016.

Gautier Lombard estime qu'en rendant obligatoires des modules, plus de doctorants seront présents mais certains le seront physiquement et pas mentalement.

Christophe Fardet attire l'attention du Conseil sur le fait de ne pas ajouter encore des contraintes pesant sur les doctorants car ils doivent avant tout travailler sur leur thèse.

La discussion s'engage alors sur le contenu prévisionnel du programme de formation spécifique qui sera proposé en 2019 :

- Katia Blairon demande à Christophe Fardet s'il pourrait reprendre le module de « prise de parole en public » suite au départ d'Olivier Renaudie. Christophe Fardet accepte cette demande.
- Edma Hung Kung Sow explique qu'elle a eu des retours très positifs de la part des doctorants concernant le module « Prise de parole en public » dispensé par Olivier Renaudie mais ajoute qu'il faudrait plus de temps afin que chaque doctorant présent prenne la parole dans ce module. Un membre du Conseil demande s'il ne serait pas possible de faire deux sessions de ce type de formation. Sandrine Claudel-Cecchi explique en réponse qu'il faut tenir compte du budget de l'ED.
- Serge Garcia estime que pour régler le problème du seuil d'inscrits, le laboratoire BETA a demandé aux doctorants leurs besoins en formation comme l'an passé.
- Jean-Noël Ory s'adresse aux doctorants élus pour savoir si les doctorants ont fait remonter des besoins. Gautier Lombard répond qu'il n'a eu aucun retour, Dylan Martin a transmis les besoins des doctorants économistes au laboratoire BETA et Edma Hung Kung Sow a eu peu de remontées.
- Serge Garcia propose au Conseil et à la direction de l'ED d'autres formations en complément de celles déjà transmises à l'ED avant la réunion à savoir un module d'histoire de la pensée économique, un module sur la RGPD, un module sur les enjeux professionnels du travail de chercheur à l'UL (une partie technique de 5 à 7h et une partie de 3 à 5h en management). Serge Garcia fera remonter à l'ED les fiches descriptives de ces modules avant début septembre 2018.

Jean-Noël Ory lit au Conseil la fiche descriptive du module proposé par Olivier Guillot.

Myriam Doriat-Duban ajoute que Sabrina Lavric est disponible pour dispenser une formation comme elle l'a déjà fait en 2016/2017 (« publier dans une revue juridique », 4h).

La discussion se poursuit entre les membres du Conseil concernant les propositions de modules déjà remontées, d'autres propositions possibles et sur les besoins des doctorants.

La direction de l'ED propose aux laboratoires de réfléchir à nouveau au programme de formations 2018/2019 afin qu'il soit voté lors de la prochaine réunion le 28 septembre 2018.

F. Questions diverses

Frédéric Géa, directeur de l'IFG, a souhaité qu'un échange ait lieu entre les membres du conseil de l'ED SJPEG, en écho à une discussion qui a eu lieu lors du conseil de pôle scientifique (et qui a donné lieu à un vote), concernant l'utilité qu'il y aurait à utiliser de la masse salariale restée disponible (sur des postes vacants non pourvus) afin de l'affecter au financement complémentaire nécessaire pour financer des demi-postes d'ATER (plutôt que des postes d'ATER à temps plein). En effet, cette formule semble tout à fait préférable à un poste à temps plein pour des doctorants qui ont leur thèse à terminer (96 HETD au lieu de 182 HETD, moins de préparations d'enseignement à effectuer, moins de copies à corriger). La direction de l'ED réaffirme l'intérêt qu'elle verrait à ce que cette proposition soit adoptée, car la charge de travail d'un ATER en fin de

thèse est souvent trop contraignante ; c'est ce qui ressort habituellement des enquêtes qui sont diligentées auprès d'eux. Les membres du conseil adhèrent également à cette proposition.